

















Procédure file

Informations de base		
INI - Procédure d'initiative	2019/2156(INI)	Procédure terminée
Le rôle de l'UE en matière de protection et de restauration des forêts de la planète		
Sujet 3.10.11 Politique forestière 3.70.01 Protection des ressources naturelles: faune, flore, vie sauvage, paysage; biodiversité		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	 Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	 POLČÁK Stanislav	11/12/2019
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		 RÓNAI Sándor	
		 RODRÍGUEZ RAMOS María Soraya	
		 HÄUSLING Martin	
		 ZALEWSKA Anna	
		 VILLUMSEN Nikolaj	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	 Développement (Commission associée)	 BENTELE Hildegard	09/01/2020
 Agriculture et développement rural (Commission associée)	 OLEKAS Juozas	04/12/2019	
 Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
 Industrie, recherche et énergie		19/12/2019	
	 PEKKARINEN Mauri		
 Commerce international (Commission associée)	 KARLSBRO Karin	02/12/2019	

Événements clés			
23/07/2019	Publication du document de base non-législatif	COM(2019)0352	
19/12/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/12/2019	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
27/05/2020	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
07/07/2020	Vote en commission		
23/07/2020	Dépôt du rapport de la commission	A9-0143/2020	Résumé
16/09/2020	Résultat du vote au parlement		
16/09/2020	Décision du Parlement	T9-0212/2020	Résumé
17/09/2020	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2019/2156(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Étape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	ENVI/9/01954

Portail de documentation					
Document de base non législatif		COM(2019)0352	23/07/2019	EC	
Projet de rapport de la commission		PE648.567	24/03/2020	EP	
Amendements déposés en commission		PE650.715	08/05/2020	EP	
Avis de la commission	INTA	PE648.523	02/06/2020	EP	
Avis de la commission	ITRE	PE647.152	03/06/2020	EP	
Avis de la commission	AGRI	PE648.361	03/06/2020	EP	
Avis de la commission	DEVE	PE648.612	02/07/2020	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0143/2020	23/07/2020	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0212/2020	16/09/2020	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2020)597	11/02/2021	EC	

Le rôle de l'UE en matière de protection et de restauration des forêts de la planète

(PPE, CZ) sur le rôle de l'UE dans la protection et la restauration des forêts de la planète.

Les forêts contribuent de manière essentielle à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci. Inversement, la déforestation, en particulier la déforestation tropicale, contribue de manière importante au changement climatique. Entre 1990 et 2016, les forêts de la planète ont perdu 1,3 million de kilomètres carrés, ce qui a eu des effets destructeurs sur la biodiversité, le climat, les populations et l'économie.

Tout en saluant la communication de la Commission intitulée «Renforcer l'action de l'UE en matière de protection et de restauration des forêts de la planète», le rapport a souligné la nécessité de mener une action ambitieuse et concertée de grande envergure, soutenue par une volonté politique et sociétale, pour protéger et restaurer les forêts. Selon les députés, l'UE et ses États membres devraient être plus ambitieux dans leurs actions pour respecter leurs engagements et répondre à l'urgence de la déforestation et de la dégradation des forêts à travers le monde.

Actions proposées

La Commission est appelée, entre autres, à :

- intensifier ses efforts pour lutter contre la déforestation de manière globale au moyen d'un cadre politique cohérent, tout en assurant la conservation des écosystèmes;
- proposer une définition unique du concept de chaîne d'approvisionnement « zéro déforestation » que les députés considèrent comme essentielle pour résoudre le problème des marchandises qui contribuent à la déforestation;
- présenter une proposition de cadre juridique de l'Union fondé sur des obligations de diligence visant à garantir des chaînes d'approvisionnement durables et sans déforestation pour les produits et matières premières mis sur le marché de l'Union;
- tenir compte des droits des nations autochtones et des communautés locales, y compris les femmes, dans la protection des forêts et à les associer lors de la conception, de l'adoption, de la mise en œuvre et du contrôle du respect des mesures de protection des forêts, que ce soit au niveau de l'UE ou au niveau national;
- évaluer, en collaboration avec le secteur privé et d'autres acteurs du développement, de nouvelles solutions de financement et d'assurance contre les risques de catastrophes contre les événements catastrophiques qui touchent les forêts;
- réformer fondamentalement les politiques de l'UE en matière de bioénergie, notamment en révisant la directive sur les énergies renouvelables ;
- garantir des mesures efficaces pour la production et l'utilisation durables des combustibles issus du bois compte tenu, entre autres, du niveau élevé des importations de granulés de bois dans l'UE et des risques potentiels que ces importations font peser sur les forêts des pays tiers.

La Commission et les États membres sont également invités à :

- inclure des objectifs contraignants pour la protection et la restauration des écosystèmes forestiers, en particulier des forêts primaires, dans le cadre de la future stratégie forestière de l'UE;
- assurer une transparence totale et la participation du public aux mesures liées aux forêts et à l'utilisation des terres afin de prévenir la déforestation et la dégradation des forêts, de promouvoir la protection et la gestion durable des forêts et de soutenir la protection et la restauration des forêts naturelles, aux niveaux régional et mondial;
- mettre en place une plate-forme de dialogue entre les parties prenantes et les États membres sur la déforestation, la dégradation des forêts et les moyens d'accroître durablement la couverture forestière mondiale afin de créer des alliances, de prendre des engagements communs, de mettre fin à la déforestation et d'échanger des expériences et des informations;
- renforcer leur soutien aux défenseurs de l'environnement et des forêts dans l'UE et dans le monde;
- réaliser sans délai des études sur les systèmes de certification et de vérification dans le secteur forestier et pour les produits dérivés du bois, ainsi que sur les systèmes de certification pour les produits de base non issus de la déforestation;
- proposer des mesures spécifiques pour renforcer le cadre politique et réglementaire soutenant la protection et la restauration des forêts et la gestion durable des forêts au niveau mondial, et fournir des orientations et des mesures spécifiques sur l'aménagement durable du territoire;
- harmoniser les données et améliorer la disponibilité des informations et des données obtenues grâce aux outils de surveillance et d'évaluation existants et nouveaux concernant les forêts du monde et de l'UE.

Exploitation illégale des forêts

Les députés ont souligné que l'exploitation illégale des forêts est une pratique courante non seulement dans les pays tiers, mais aussi dans l'UE. Ils ont demandé à la Commission d'établir un système européen de surveillance et de préservation des forêts basé sur un système de surveillance utilisant le GNSS (Galileo et Copernicus) et des réseaux au sol afin de surveiller les activités issues de l'exploitation forestière depuis le lieu d'abattage jusqu'aux entrées et aux sorties des entreprises de transformation du bois.

Coopération accrue

Le rapport a invité l'UE à renforcer la coopération internationale en intensifiant les efforts dans les principales enceintes internationales, notamment l'OMC et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), en vue, entre autres, d'harmoniser la terminologie, les concepts et les statistiques en usage et d'assurer la cohérence des politiques et des mesures adoptées.

L'UE devrait également fournir un soutien aux pays partenaires pour la mise en œuvre d'actions qui les aideront à se conformer aux mesures que l'UE pourrait mettre en place pour lutter contre la déforestation importée. Les députés ont demandé que la coopération soit renforcée et que les mesures nécessaires et efficaces soient prises pour empêcher que le commerce des biens liés à la déforestation et à la dégradation des forêts ne soit détourné vers d'autres régions du monde.

Mesures financières

Horizon 2020 a déjà financé d'importantes recherches et innovations dans le cadre de la transition vers des pratiques d'utilisation des terres et

des chaînes d'approvisionnement plus durables afin de mettre un terme à la déforestation et à la dégradation des forêts. Toutefois, les députés ont demandé une augmentation des financements pour permettre à Horizon Europe de continuer à apporter son soutien dans ces domaines. Ils ont soutenu la création d'un mécanisme technique et financier de l'Union qui catalyserait les financements pour soutenir les actions menées par les partenaires afin d'utiliser de manière durable, de protéger et de restaurer les forêts et d'améliorer la production agricole durable dans le cadre du prochain instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI).

Le rôle de l'UE en matière de protection et de restauration des forêts de la planète

Le Parlement européen a adopté par 543 voix pour, 47 contre et 109 abstentions, une résolution sur le rôle de l'UE dans la protection et la restauration des forêts de la planète.

Entre 1990 et 2016, les forêts de la planète ont perdu 1,3 million de kilomètres carrés, ce qui a eu des effets destructeurs sur la biodiversité, le climat, les populations et l'économie. Tout en saluant la communication de la Commission intitulée «Renforcer l'action de l'UE en matière de protection et de restauration des forêts de la planète», le Parlement a soutenu que l'UE et ses États membres devraient être plus ambitieux dans leurs actions afin de respecter leurs engagements et de faire face à l'urgence de la déforestation et de la dégradation des forêts à travers le monde.

Des normes élevées et des objectifs contraignants

Le Parlement a souligné la nécessité de reconnaître les compétences de l'UE dans le domaine de la protection des forêts ainsi que le rôle des forêts dans l'augmentation de la résilience face aux effets négatifs du changement climatique. Il a appelé la Commission et les États membres à :

- assurer, conformément au pacte vert pour l'Europe et à la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030, les normes les plus élevées en matière de protection de l'environnement et une plus grande cohérence entre les missions de protection et de restauration des forêts, tant à l'intérieur de l'UE que dans son action extérieure;
- intensifier ses efforts pour lutter contre la déforestation de manière globale grâce à un cadre d'action cohérent, tout en assurant la conservation des écosystèmes;
- inscrire des objectifs contraignants pour la protection et la restauration des écosystèmes forestiers, en particulier des forêts primaires, dans le cadre de la future stratégie de l'UE dans le domaine des forêts;
- proposer des mesures spécifiques pour renforcer le cadre politique et réglementaire en faveur de la protection et du rétablissement des forêts et de la gestion durable des forêts au niveau mondial, et mettre en place des orientations et des mesures spécifiques en matière d'aménagement durable du territoire.

Chaînes d'approvisionnement

Le Parlement s'est prononcé pour une définition unique ambitieuse du concept de chaîne d'approvisionnement «zéro déforestation» pour résoudre le problème des marchandises qui contribuent à la déforestation.

La Commission a été invitée à présenter une proposition de cadre juridique de l'Union fondé sur des obligations de diligence visant à garantir des chaînes d'approvisionnement durables et sans déforestation pour les produits et matières premières mis sur le marché de l'Union. Un tel cadre devrait être conforme aux normes et obligations internationales, s'appliquer à l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement et s'accompagner d'un mécanisme d'application solide, assorti de sanctions effectives, proportionnées et dissuasives.

Reconnaissant les menaces et violations des droits de l'homme auxquelles elles sont confrontées, le Parlement a également invité la Commission à tenir compte des droits des nations autochtones et des communautés locales, y compris les femmes, dans la protection des forêts et à les associer lors de la conception, de l'adoption, de la mise en œuvre et du contrôle du respect des mesures de protection des forêts, que ce soit au niveau de l'UE ou au niveau national.

Les députés ont engagé le secteur privé à être plus proactif dans la lutte contre la déforestation dans ses chaînes d'approvisionnement et ses investissements. Ils ont jugé essentiel de réorienter les flux financiers tant privés que publics dans les secteurs industriels concernés vers des activités qui ne contribuent pas à la déforestation.

Accords commerciaux

Le Parlement a recommandé à la Commission de mieux évaluer l'impact des accords commerciaux existants sur la déforestation et de veiller à ce que des dispositions plus ambitieuses en matière de protection des forêts, de biodiversité et de sylviculture durable soient incluses dans les chapitres relatifs au commerce et au développement durable de tous les accords de libre-échange et d'investissement.

Les députés ont également insisté sur le fait que la dimension extérieure du pacte vert pour l'Europe devrait être encore renforcée par des alliances et des partenariats visant à relever des défis mondiaux tels que le changement climatique et la biodiversité, tout en soutenant le développement socio-économique des pays partenaires.

Exploitation illégale des forêts

Les députés ont souligné que l'exploitation illégale des forêts est une pratique courante non seulement dans les pays tiers, mais aussi dans l'UE. Ils ont demandé à la Commission d'établir un système européen de surveillance et de préservation des forêts basé sur un système de surveillance utilisant le GNSS (Galileo et Copernicus) et des réseaux au sol afin de surveiller les activités issues de l'exploitation forestière depuis le lieu d'abattage jusqu'aux entrées et aux sorties des entreprises de transformation du bois.

Coopération accrue

Le Parlement a invité l'UE à renforcer la coopération internationale en intensifiant les efforts dans les principales enceintes internationales, notamment l'OMC et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

L'UE devrait également fournir un soutien aux pays partenaires pour la mise en œuvre d'actions qui les aideront à se conformer aux mesures que l'UE pourrait mettre en place pour lutter contre la déforestation importée. Les députés ont demandé que la coopération soit renforcée pour

empêcher que le commerce des biens liés à la déforestation et à la dégradation des forêts ne soit détourné vers d'autres régions du monde.

Le Parlement a soutenu la création d'un mécanisme technique et financier de l'Union qui catalyserait les financements pour soutenir les actions menées par les partenaires afin d'utiliser de manière durable, de protéger et de restaurer les forêts et d'améliorer la production agricole durable dans le cadre du prochain instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI).

Enfin, il a appuyé la mise en place d'une plate-forme de dialogue entre les parties prenantes et les États membres sur la déforestation afin de créer des alliances, de prendre des engagements communs, de mettre fin à la déforestation et d'échanger des expériences et des informations.